

Communauté d'agglomération du  
**PAYS DE FONTAINEBLEAU**

*Guide pratique RLPi*



**Préambule**



## Pourquoi un guide pratique ?

Le guide pratique du RLPi a pour objet d'accompagner la lecture du Règlement Local de Publicité intercommunal, dans le cadre de l'instruction des enseignes, publicités et pré-enseignes sur le territoire du Pays de Fontainebleau.

Le dossier de RLPi est structuré en trois grandes parties :

**Le rapport de présentation**, au sein duquel l'on pourra retrouver un état des lieux de l'affichage publicitaire sur le territoire, les enjeux qui en découlent, mais aussi les principales mesures de la Règlementation Nationale qui s'appliquent sur le territoire, notamment les secteurs d'interdiction de publicité.

Le rapport de présentation contient également l'exposé des orientations retenues pour l'élaboration du Règlement ainsi qu'une partie de justification des choix qui ont été faits pendant la construction du document.

**Le Règlement** constitue la pièce centrale du document : il présente les **règles locales** applicables sur l'ensemble du territoire. La difficulté étant qu'il n'est pas possible de reprendre les règles nationales dans le règlement local, la lecture du règlement ne donne ainsi qu'une idée partielle de l'ensemble des règles qui s'appliquent à un endroit donné. Il est en effet nécessaire de combiner plusieurs couches d'informations afin d'avoir une connaissance complète de la réglementation.

**Les annexes** sont composées du plan de zonage du RLPi à l'échelle de la CAPF et détaillées sur chacune des communes, des cartes de limites d'agglomération et des arrêtés municipaux les fixant. A ces annexes obligatoires ont également été ajoutés pour information des guides et des chartes locales, sources d'informations supplémentaires ou d'inspiration.

### Les trois niveaux de lecture :



**Le guide pratique combine ces trois niveaux de lecture sous un système de fiches par zone, afin de rassembler l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension de la réglementation à appliquer sur le territoire de la CAPF.**

## La composition du guide

Le guide est organisé sous forme de fiches dédiées à chacune des sept zones de publicité du RLPi :

- ZP0a** : Espaces naturels, paysagers, patrimoniaux
- ZP0b** : Zones d'activités hors agglomération
- ZP1a** : Centralités commerçantes patrimoniales
- ZP1b** : Centres-bourgs et pôles de proximité
- ZP2** : Bourgs du PNR et quartiers résidentiels
- ZP3** : Zones d'activités et parcs tertiaires
- ZP4** : Voies d'accès aux sites emblématiques du territoire

Le tableau ci-après rappelle la distribution des zones par commune.

Le guide se termine par des informations plus générales :

- une fiche appelée « informations complémentaires » dédiée au rappel des interdictions nationales de publicités, aux mesures de police et aux sanctions.
- Une fiche lexicque, reprennant les définitions du règlement.

Les formulaires CERFA de demande d'autorisation / déclaration préalable sont également annexés au présent guide.

	ZP0	ZP0b	ZP1a	ZP1b	ZP2	ZP3	ZP4
<b>Achères-la-Forêt</b>							
<b>Arbonne-la-Forêt</b>							
<b>Avon</b>							
<b>Barbizon</b>							
<b>Bois-le-Roi</b>							
<b>Boissy-aux-Cailles</b>							
<b>Bourron-Marlotte</b>							
<b>Cély-en-Bière</b>							
<b>Chailly-en-Bière</b>							
<b>Chartrettes</b>							
<b>Fleury-en-Bière</b>							
<b>Fontainebleau</b>							
<b>Héricy</b>							
<b>La Chapelle-la-Reine</b>							
<b>Le Vaudoué</b>							
<b>Noisy-sur-Ecole</b>							
<b>Perthes</b>							
<b>Recloses</b>							
<b>Saint-Germain-sur-Ecole</b>							
<b>Saint-Martin-en-Bière</b>							
<b>Saint-Sauveur-sur-Ecole</b>							
<b>Samois-sur-Seine</b>							
<b>Samoreau</b>							
<b>Tousson</b>							
<b>Ury</b>							
<b>Vulaines-sur-Seine</b>							